

Informations de base	
<p>2021/3008(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Exigences supplémentaires pour les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 et les règles pour la norme 1 relative aux BCAE</p> <p>Complétant 2018/0217(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/2020	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
07/12/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)09115	
07/12/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
12/12/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
15/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/01/2022	Décision du Parlement	T9-0009/2022	Résumé